



Devenir infirmier(e)



L'établissement

L'institut en partenariat avec l'Université Jules Verne d'Amiens est subventionnée par la région des Hauts-de-France. Son projet pédagogique est centré sur l'accompagnement de l'étudiant vers la réussite. Il est agréé pour 129 étudiants. L'institut de formation dispose de 2 amphithéâtres, plusieurs salles de travaux dirigés et de travaux pratiques. Un centre de documentation est également disponible avec accès Internet. Les stages sont répartis sur plus de 150 lieux d'accueil.



Les enseignements

Ils sont assurés par 19 formateurs permanents, mais aussi par des intervenants universitaires et des professionnels de la santé : infirmiers, médecins, pharmaciens, assistantes sociales, juristes, psychologues, diététiciennes.

Les différents types d'enseignements portent sur :

- **les sciences et techniques infirmières ;**
- **les sciences humaines, sociales et le droit ;**
- **les sciences biologiques et médicales ;**
- **les méthodes de travail.**

La Formation

Elle alterne à part égale enseignements théoriques et stages cliniques. L'objectif est qu'à l'issue de ses études, chaque étudiant ait acquis les compétences lui permettant de contribuer efficacement à une bonne prise en charge globale de personnes, tant en milieu hospitalier qu'extra-hospitalier.

La formation se compose de :

- 6 semestres (3 ans de formation) ;
- 60 semaines de stages ;
- 60 semaines de théorie, travaux dirigés et travaux personnels ;
- 28 semaines de vacances.

Les spécialisations

Après l'obtention du diplôme d'État d'infirmier(e), des spécialisations sont possibles :

- puériculteur ou puéricultrice ;
- infirmier(e) anesthésiste ;
- infirmier(e) de bloc opératoire ;
- Infirmier(e) de pratiques avancées ;
- cadre de santé.

Les conditions d'admission

Pour les bacheliers ou équivalents l'admission se fait sur dossier via Parcoursup.

- Avoir 17 ans révolus le 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Être titulaire du baccalauréat français ou autre titre équivalent.
Pour les élèves de terminale : attestation de réussite au baccalauréat français.
- Être titulaire d'un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'accès au baccalauréat français (ESEU).

Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC) :

des épreuves de sélection sont organisées pour toute personne ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle c'est-à-dire ayant cotisé trois années à un organisme de protection sociale en France.

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

1. Une épreuve orale sous forme d'entretien

Il dure 20 minutes et porte sur l'expérience professionnelle du candidat.

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience et le projet professionnel du candidat, sa motivation ainsi que ses capacités à valoriser son expérience.
(Notée sur 20 points).

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- la copie d'une pièce d'identité .
- la copie du ou des diplôme(s) détenu(s) sur laquelle vous noterez la mention « certifiée sur l'honneur conforme à l'original », datée et signée .
- la ou les attestations(s) employeur(s) et attestation(s) de formation continue (pas de fiche de paie) .
- un curriculum vitæ ;
- une lettre de motivation.

2. Une épreuve écrite d'une heure

Une première sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (notée sur 10 points)

Une seconde sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats (notée sur 10 points).

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.



Les stages professionnels

Les différents types de stages :

- les soins de courte durée ;
- les soins en santé mentale et en psychiatrie ;
- les soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ;
- les soins individuels et collectifs sur des lieux de vie.

Durée des stages par semestre :

1^{er} semestre > 5 semaines

2^{ème} semestre > 10 semaines

La 2^{ème} année :

3^{ème} semestre > 10 semaines

4^{ème} semestre > 10 semaines

La 3^{ème} année :

5^{ème} semestre > 10 semaines

6^{ème} semestre > 15 semaines

L'évaluation et les diplômes

L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée en continu et en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- > par validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- > par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Le diplôme d'État s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant à l'acquisition des 10 compétences infirmières. (120 crédits pour les unités d'enseignement et 60 crédits pour la formation clinique en stage).

Le diplôme d'Infirmier d'État confère le grade de licence et autorise l'exercice de la profession au sein de la communauté européenne.

L'association étudiante

Les étudiants de l'IFSI - IFAS - IFAP ont leur propre association étudiante nommée ASEPSIE. L'**AS**sociation de l'**É**cole **P**aramédicale **S**upérieure des **I**nfirmiers **É**tudiants.

Elle organise des manifestations festives, permet d'obtenir des réductions sur les livres et de nombreux articles scolaires.

Elle participe à différentes actions d'informations et de prévention : SIDA, Téléthon, Qualité de Vie au Travail...



Informations

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.



Par courrier

IFSI - IFAS - IFAP

Centre Hospitalier Simon Veil
Avenue Léon Blum

BP 403 19 • 60 000 Beauvais CEDEX

L'institut de formation organise chaque année une « Journée Portes Ouvertes »
le dernier samedi de janvier.



Le centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais

L'institut de formation est rattaché au Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais qui est l'établissement support du GHT (Groupe Hospitalier de Territoire Oise, Ouest et Vexin).

Établissements membres

- Centre hospitalier **Simone Veil de Beauvais**
- Centre hospitalier de **Clermont-de-l'Oise**
- Centre hospitalier de **Chaumont-en-Vexin**
- Centre hospitalier de **Grandvilliers**
- Centre hospitalier de **Crèvecœur-le-Grand**

Le centre hospitalier de Beauvais rassemble plus de **30 spécialités médicales et chirurgicales** à travers **7 pôles** dans le cadre de l'hospitalisation complète, de jour et à domicile :

**México-technique // Gérontologique // Urgences consultations
Chirurgie // Médecine // Cancérologie // Femme - Enfant**

Sur les 18 hectares, avec ces 30 bâtiments, il est également le siège du Samu 60.

Les chiffres clés 2018

- **800** lits et places dont **300** dans le secteur des personnes âgées,
- **2 300** professionnels dont **217** médecins,
- **79** internes en médecine et **35** sages-femmes,
- **1 231** soignants dont **565** infirmier(e)s et **392** aides- soignant(e)s.

